

3. Je vous ai fait savoir par ma note N° 643 du 18 décembre 1943 que le gouvernement canadien "n'acceptera pas paiement par le gouvernement des États-Unis des frais de construction d'aucune installation ou amélioration permanente réalisée par le gouvernement canadien pour le compte du gouvernement des États-Unis sur les champs d'aviation du Nord-Ouest du Canada, et paiera au gouvernement des États-Unis les frais de toute construction de caractère permanent exécutée par le gouvernement des États-Unis le long des routes aériennes de cette région".

4. Les deux gouvernements ont de plus convenu par la suite que le gouvernement canadien devrait prendre à sa charge le coût d'installations aéronautiques permanentes construites en d'autres parties du Canada et à Goose-Bay (Labrador) par le gouvernement des États-Unis ou pour le compte de celui-ci le coût de la ligne téléphonique reliant Edmonton à la frontière de l'Alaska établie par le gouvernement des États-Unis et le coût du projet d'amélioration de la Route à Relais du Nord-Ouest ("Northwest Staging Route").

5. Des représentants des deux gouvernements ont récemment étudié ensemble dans le détail les décisions et accords visés aux deux paragraphes précédents, en vue de dresser un état des installations en cause et de leur coût de revient, et d'arrêter exactement la somme à payer par le gouvernement du Canada au gouvernement des États-Unis.

6. Je crois savoir que ces entretiens ont abouti à l'accord qui suit. Le gouvernement canadien versera au gouvernement des États-Unis les montants suivants en dollars des États-Unis pour constructions exécutées par le gouvernement des États-Unis:

Route-Relais du Nord-Ouest (y compris les contrats non encore achevés)	\$31,311,196
Pistes d'atterrissage le long de la Route de l'Alaska	3,262,687
Pistes d'atterrissage le long du fleuve Mackenzie	1,264,150
Route aérienne de la Baie d'Hudson	27,460,330
Champ d'aviation de Mingan (P.Q.)	3,627,980
Champ d'aviation de Goose-Bay, au Labrador	543,000
Ligne téléphonique reliant Edmonton à la frontière de l'Alaska	9,342,208
Total	\$76,811,551

7. Le coût de revient des constructions est exposé en détail aux appendices I, II et III ci-joints, dressés par les soins du ministère de la Guerre, des États-Unis. Il ressort de ces appendices que le gouvernement des États-Unis a dépensé \$90,683,571 en frais de construction mais que \$13,872,020 de cette somme l'ont été pour des installations qui, bien qu'utiles à la défense commune durant la présente guerre, n'ont pas de valeur permanente. Il a été convenu que le gouvernement canadien paierait ceux des frais de construction des États-Unis qui correspondent à des installations ayant une valeur permanente, soit \$76,811,511.

8. Les frais encourus par le gouvernement canadien pour le compte du gouvernement des États-Unis dont le gouvernement canadien se chargera à teneur des décisions auxquelles on a abouti, s'établissent comme suit:

Route-Relais du Nord-Ouest	\$18,359,953
Nord-Est du Canada	1,290,010
Champ d'aviation de Goose-Bay, au Labrador	9,950,000
Total	\$29,599,963

Le gouvernement canadien paiera en sus \$5,161,000 pour les projets d'amélioration de la Route-Relais du Nord-Ouest. Le détail des quatre chefs de dépense mentionnés dans le présent paragraphe est donné à l'appendice IV ci-joint.